

**Fiche de données  
de sécurité  
conforme à l'OSHA HCS**

Page 1/10

Date d'impression :  
13/08/2024

Révisé le 13/08/2024

Révision 4

## 1 Identification

- **Identifiant du produit**
- **Nom commercial :** ***EB-451HF***
- **Numéro de produit :** 152-NC
- **Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant/Fournisseur :**  
EPOXYSET INC.  
718 Park East Drive Woonsocket,  
RI 02895, États-Unis Téléphone :  
(401) 726-4500  
www.epoxyset.com
- **Service d'information :** Service de sécurité des produits : msds@epoxyset.com
- **Numéro d'urgence :**  
Chemtel (transport aux États-Unis) 1-800-255-3924  
International (appel en PCV) +01-813-248-0585

## 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 Danger pour la santé

Mutagenicité sur les cellules germinales 2 H341 Susceptible de provoquer des altérations génétiques héréditaires.



GHS07

Irritation cutanée 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire 2A	H319 Provoque une grave irritation des yeux.
Sensibilisation - Peau 1	H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage du SGH** Le produit est classé et étiqueté conformément au Système général harmonisé (SGH).
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08

- **Mention d'avertissement** Avertissement
- **Éléments de l'étiquetage déterminants pour les risques :**  
produit de réaction : bisphénol A-(épichlorhydrine) ; résine époxy (poids moléculaire moyen en nombre  $\leq$  700)  
2,3-époxypropyl-o-tolyl éther
- **Mentions de danger**  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une grave irritation des yeux.

(Suite à la page 2)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
13/08/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 13/08/2024

HCS

Nom commercial : **EB-  
451HF**

Révision 4

(Suite de la page 1)

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée. H341 Susceptible de provoquer des altérations génétiques.

#### Conseils de prudence

- P201 Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité.
- P261 Éviter d'inhaler la poussière, les fumées, les gaz, les brouillards, les vapeurs ou les aérosols
- P272 Se laver soigneusement après manipulation.
- P280 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être sortis du lieu de travail.
- P302+P352 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire et une protection faciale. En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau.
- P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si cela peut se faire sans difficulté. Continuer à rincer.
- P308+P313 En cas d'exposition ou de doute : consulter un médecin. P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
- P333+P313 En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- P405 Conserver sous clé.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### · Système de classification :

#### · Classification NFPA (échelle de 0 à 4)



#### · Classifications HMIS

(échelle de 0 à 4)



#### · Autres dangers

#### · Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- PBT : Sans objet.
- vPvB : Sans objet.

## 3 Composition/informations sur les composants

#### · Caractérisation chimique : Mélanges

· **Description :** Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non

#### · Composants dangereux :

1344-28-1	oxyde d'aluminium	>60 %
25068-38-6	produit de réaction : bisphénol-A-(épichlorhydrine) ; résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	15-30 %
2210-79-9	2,3-époxypropyl-o-tolyl-éther	≤ 2,5 %

(Suite à la page 3)

État  
Un  
s

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
13/08/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 13/08/2024

Nom commercial : **EB-  
451HF**

HCS

Révision 4

(Suite de la page 2)

## 4 Premiers secours

- **Description des mesures de premiers secours**
- **En cas d'inhalation :**  
Fournir de l'air frais et, par mesure de sécurité, appeler un médecin.  
En cas de perte de conscience, placer le patient en position latérale de sécurité pour le transport.
- **Après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon, puis rincer abondamment.
- **Après contact avec les yeux :** Rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion :** Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- **Informations destinées au médecin :**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Aucune autre information pertinente disponible.
- **Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial requis**  
Aucune autre information pertinente disponible.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Agents d'extinction appropriés :** Utiliser des moyens de lutte contre l'incendie adaptés à l'environnement.
- **Risques particuliers liés à la substance ou au mélange** Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement de protection :** Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 Mesures en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non requis.
- **Précautions environnementales :**  
Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts ou tout cours d'eau.  
Informez les autorités compétentes en cas de fuite dans un cours d'eau ou le réseau d'égouts. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**  
Éliminer les matériaux contaminés comme des déchets conformément à la section 13.
- **Référence à d'autres sections**  
Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.  
Voir la section 8 pour plus d'informations sur l'équipement de protection individuelle. Voir la section 13 pour plus d'informations sur l'élimination.
- **Critères d'intervention pour les produits chimiques**

### · PAC-1 :

1344-28-1	oxyde d'aluminium	15 mg/m <sup>3</sup>
25068-38-6	produit de réaction : bisphénol-A-(épichlorhydrine) ; résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre ≤ 700)	90 mg/m <sup>3</sup>

### · PAC-2 :

1344-28-1	oxyde d'aluminium	41 ppm
25068-38-6	produit de réaction : bisphénol-A-(épichlorhydrine) ; résine époxy (poids moléculaire moyen en nombre ≤ 700)	990 mg/m <sup>3</sup>

### · PAC-3 :

1344-28-1	oxyde d'aluminium	240 ppm
-----------	-------------------	---------

(Suite à la page 4)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
13/08/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 13/08/2024

HCS

Nom commercial : **EB-  
451HF**

Révision 4

(Suite de la page 3)

25068-38-6

produit de réaction : bisphénol-A-(épichlorhydrine) ; résine époxy (poids moléculaire moyen en nombre  $\leq 700$ )

5 900 mg/m<sup>3</sup>

## 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions pour une manipulation en toute sécurité :** Éviter la formation de poussière.
- **Informations relatives à la protection contre les explosions et les incendies :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences relatives aux locaux de stockage et aux récipients :** Stocker à des températures ne dépassant pas 10 °C. Conserver au frais.
- **Informations relatives au stockage dans un entrepôt commun :** Non requis.
- **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Maintenir le récipient hermétiquement fermé.
- **Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)** Aucune autre information pertinente disponible.

## 8 Contrôles d'exposition/protection individuelle

- **Informations supplémentaires sur la conception des systèmes techniques :** Aucune autre donnée ; voir section 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants dont les valeurs limites nécessitent une surveillance sur le lieu de travail :**  
Le composant suivant est le seul composant du produit pour lequel il existe une VLEP, une VLE ou une autre limite d'exposition recommandée.  
À l'heure actuelle, les autres composants ne font l'objet d'aucune limite d'exposition connue.

### 1344-28-1 oxyde d'aluminium

PEL	Valeur à long terme : 15* ; 5** mg/m <sup>3</sup> *Poussière totale ; ** Fraction respirable
REL	Valeur à long terme : 10* 5** mg/m <sup>3</sup> en Al*Poussières totales**Poussières respirables/poussières pyrotechniques/poussières de soudage
TLV	Valeur à long terme : 1* mg/m <sup>3</sup> sous forme d'Al ; *sous forme de fraction respirable, A4

- **Remarque :** les listes en vigueur au moment de la création ont servi de base.
- **Mesures de contrôle de l'exposition**
- **Équipement de protection individuelle :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**  
Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- **Équipement respiratoire :**  
En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire à filtre. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.
- **Protection des mains :**  
En raison de l'absence de tests, aucune recommandation concernant le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, des vitesses de diffusion et de la dégradation

(Suite à la page 5)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
13/08/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 13/08/2024

HCS

Nom commercial : **EB-  
451HF**

Révision 4

(Suite de la page 4)



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit, à la substance ou à la préparation.

· **Matériau des gants**

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

· **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

## 9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

· **Informations générales**

· **Aspect :**

Forme : Liquide

Couleur : Bleu

· **Odeur :** Aromatique

· **Seuil olfactif :** Non déterminé.

· **Valeur du pH :** Sans objet.

· **Changement d'état**

Point de fusion/Intervalle de fusion : Non déterminé.

Point d'ébullition/Intervalle d'ébullition : Non déterminé.

· **Point d'éclair :** >180 °C (>356 °F)

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non déterminée.

· **Température de décomposition :** Non déterminée.

· **Température d'inflammation :** Le produit n'est pas auto-inflammable.

· **Risque d'explosion :** Le produit ne présente pas de risque d'explosion.

· **Limites d'explosivité :**

Inférieure : Non déterminée.

Supérieure : Non déterminée.

· **Pression de vapeur :** Sans objet.

· **Densité à 20 °C (68 °F) :** 2,4 g/cm<sup>3</sup> (20,028 lb/gal) Non déterminé.

· **Densité relative** Sans objet. Sans objet.

· **Densité de vapeur** Sans objet. Sans objet.

· **Taux d'évaporation** Sans objet.

· **Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau :** Insoluble.

(Suite à la page 6)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
13/08/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 13/08/2024

HCS

Nom commercial : **EB-  
451HF**

Révision 4

(Suite de la page 5)

- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé.
- **Viscosité :**
  - Dynamique :** Sans objet. Sans objet.
  - Cinématique :** Sans objet. Sans objet.
- **Teneur en solvants :**
  - Teneur en COV :** 0,00 %
- **Teneur en solides :** 100,0 %
- **Autres informations** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Aucune autre information pertinente disponible.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **Matières incompatibles :** Aucune autre information pertinente disponible.
- **Produits de décomposition dangereux :** Aucun produit de décomposition dangereux connu.

## 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :**
- **Effet irritant primaire :**
  - **sur la peau :** Irritant pour la peau et les muqueuses.
  - **Au niveau des yeux :** effet irritant.
- **Sensibilisation :** Risque de sensibilisation par contact avec la peau.
- **Informations toxicologiques supplémentaires :**
  - Le produit présente les dangers suivants selon les méthodes de calcul internes approuvées pour les préparations : Irritant
- **Catégories de cancérogènes**

### · CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

### · NTP (Programme national de toxicologie)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

### · OSHA-Ca (Administration de la sécurité et de la santé au travail)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

## 12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **Persistence et dégradabilité** Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **Comportement dans les systèmes environnementaux :**
- **Potentiel de bioaccumulation :** aucune autre information pertinente n'est disponible.

(Suite à la page 7)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
13/08/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 13/08/2024

HCS

Nom commercial : **EB-  
451HF**

Révision 4

(Suite de la page 6)

- **Mobilité dans le sol** Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **Effets écotoxiques :**
- **Remarque :** toxique pour les poissons
- **Informations écologiques supplémentaires :**
- **Remarques générales :**  
Classe de danger pour l'eau 2 (auto-évaluation) : dangereux pour l'eau  
Ne pas laisser le produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.  
Danger pour l'eau potable si même de petites quantités s'infiltrent dans le sol.  
Également toxique pour les poissons et le plancton dans les masses d'eau. Toxique pour les organismes aquatiques
- **Résultats de l'évaluation PBT et vPvB**
- **PBT :** Sans objet.
- **vPvB :** Sans objet.
- **Autres effets indésirables** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

## 14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**
- **DOT** non réglementé
- **IMDG, IATA** Non réglementé
- **Dénomination officielle de transport de l'ONU** non réglementé
- **DOT** non réglementé
- **IMDG**
- **IATA** non réglementé
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- **DOT**
- **Classe** non réglementé
- **IMDG, IATA** non réglementé

(Suite à la page 8)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
13/08/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 13/08/2024

HCS

Nom commercial : **EB-  
451HF**

Révision 4

(Suite de la page 7)

- Groupe d'emballage
- DOT non réglementé
- IMDG, IATA non réglementé

- Dangers pour l'environnement :
- Polluant marin : Non

- Marquage spécial (IATA) : Non

- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet
- Numéro d'identification des dangers (code Kemler) :
- Numéro EMS :
- Catégorie d'arrimage Sans objet
- Code d'arrimage Sans objet

- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la  
MARPOL 73/78 et du Code IBC Sans objet.

- Transport/Informations complémentaires :

- IMDG
- Quantités limitées (LQ) non réglementées
- Quantités exemptées (EQ) non réglementées

- « Règlement type » des Nations Unies : Sans objet

(Suite à la page 9)

Etats-Unis

## 15 Informations réglementaires

- Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange Aucune autre information pertinente disponible.
- Sara

- Article 355 (substances extrêmement dangereuses) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- Section 313 (listes de produits chimiques toxiques spécifiques) :

1344-28-1 oxyde d'aluminium

- TSCA (loi sur le contrôle des substances toxiques) :

Tous les composants sont répertoriés et ont la valeur ACTIVE.

- Polluants atmosphériques dangereux

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- Proposition 65

- Substances chimiques connues pour être cancérigènes :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

- Substances chimiques connues pour leur toxicité pour la reproduction chez la femme :

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
13/08/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 13/08/2024

HCS

Nom commercial : **EB-  
451HF**

Révision 4

(Suite de la page 8)

· **Substances chimiques connues pour leur toxicité pour la reproduction masculine :**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Substances chimiques connues pour leur toxicité pour le développement :**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Catégories de substances cancérigènes**

· **EPA (Agence de protection de l'environnement)**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **TLV (valeur limite d'exposition)**

1344-28-1	oxyde d'aluminium	A4
-----------	-------------------	----

· **NIOSH-Ca (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classé et étiqueté conformément au Système général harmonisé (SGH).

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

GHS08

· **Mention d'avertissement**

· **Composants de l'étiquetage déterminant le danger :**

produit de réaction : bisphénol-A-(épichlorhydrine) ; résine époxy (poids moléculaire moyen en nombre  $\leq$  700)  
2,3-époxypropyl-o-tolyl éther

· **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée. H341 Susceptible de provoquer des altérations génétiques.

· **Conseils de prudence**

P201 Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 Éviter de respirer la poussière, les fumées, les gaz, le brouillard, les vapeurs ou les aérosols

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection des yeux et une protection du visage. P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si cela peut se faire sans difficulté. Continuer à rincer.

P308+P313 En cas d'exposition ou de doute : consulter un médecin. P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P333+P313 En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P405 Conserver sous clé.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Évaluation de la sécurité chimique : aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.**

US

(Suite à la page 10)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
13/08/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 13/08/2024

Nom commercial : **EB-  
451HF**

HCS

Révision 4

(Suite de la page 9)

## 16 Autres informations

Ces informations sont fondées sur nos connaissances actuelles. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques d'un produit et ne créent pas de relation contractuelle juridiquement valable.

• **Service émetteur de la FDS** : Service de protection de l'environnement.

• **Contact** : msds@epoxyset.com

• **Date de rédaction / dernière révision** 13/08/2024 / 3

• **Abréviations et acronymes** :

IMDG : Code maritime international des marchandises

dangereuses DOT : Département américain des transports

IATA : Association internationale du transport aérien

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) NFPA : National

Fire Protection Association (États-Unis)

HMIS : Système d'identification des matières dangereuses (États-

Unis) COV : Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique vPvB : très

persistant et très bioaccumulable NIOSH : Institut

national pour la sécurité et la santé au travail OSHA :

Administration de la sécurité et de la santé au travail

TLV : valeur limite d'exposition PEL :

limite d'exposition admissible

REL : Limite d'exposition recommandée

Irritation cutanée 2 : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2

Irritation oculaire 2A : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée 1 : Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Mutagenicité sur les cellules germinales 2 : Mutagenicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

• \* **Données modifiées par rapport à la version précédente.**

États-Unis

**Fiche de données  
de sécurité  
conforme à l'OSHA HCS**

Date d'impression  
11/04/2024

Révisée le 10/11/2023

Révision 6

## 1 Identification

- **Nom commercial :** *EH-21 (Durcisseur)*
- **Numéro de produit :** A4-NC
- **Utilisation de la substance / du mélange** Revêtement époxy
- **Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant/fournisseur :**  
EPOXYSET INC.  
718 Park East Drive Woonsocket,  
RI 02895, États-Unis Téléphone :  
(401) 726-4500  
www.epoxyset.com
- **Service d'information :** Service de sécurité des produits : msds@epoxyset.com
- **Numéro d'urgence :**  
Chemtel (transport aux États-Unis) 1-800-255-3924  
International (appel en PCV) +01-813-248-0585

## 2 Identification des dangers



GHS05 Corrosion

Corrosion cutanée 1B H314 Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires. Lésions oculaires 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Sensibilisation - Peau 1 H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

- **Éléments de l'étiquette**
- **Éléments d'étiquetage du SGH** Le produit est classé et étiqueté conformément au Système général harmonisé (SGH).
- **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS07

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants déterminants pour l'étiquetage :**  
3,3'-(Oxybis(2,1-éthane-diyloxy)) bis-1-popanamine
- **Mentions de danger**  
H314 Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires. H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

(Suite à la page 2)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
04/11/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 10/11/2023

HCS

Nom commercial : **EH-21**  
(durcisseur)

Révision 6

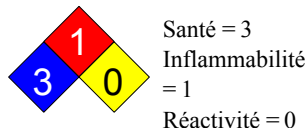
(Suite de la page 1)

## Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. Se laver soigneusement après manipulation.
- P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des yeux/une protection faciale.
- P301+P330+P331 En cas d'ingestion : se rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche. P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.
- P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si cela peut se faire sans difficulté. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P333+P313 En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- P405 Conserver sous clé.
- P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

## Système de classification :

### Classification NFPA (échelle de 0 à 4)



### Classifications HMIS

#### (échelle de 0 à 4)



## Autres dangers

### Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

- PBT : Sans objet.
- vPvB : Sans objet.

## 3 Composition/informations sur les composants

### N° CAS Description

Éther di-(3-aminopropyl)ique du diéthylène glycol

### Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

### Composants dangereux :

4246-51-9	3,3'-(Oxybis(2,1-éthane-diyloxy)) bis-1-propaneamine	>60 %
-----------	--	-------

## 4 Premiers secours

### Description des mesures de premiers secours

- Informations générales : Retirer immédiatement tout vêtement souillé par le produit.
- Après inhalation : en cas de perte de conscience, placer le patient en position latérale de sécurité pour le transport.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon, puis rincer abondamment.
- En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux ouverts pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un médecin.
- En cas d'ingestion : Boire de grandes quantités d'eau et assurer une bonne ventilation. Appeler immédiatement un médecin.

(Suite à la page 3)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
04/11/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 10/11/2023

HCS

Nom commercial : **EH-21**  
(durcisseur)

Révision 6

(Suite de la page 2)

- **Informations destinées au médecin :**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Aucune autre information pertinente disponible.
- **Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial requis** Aucune autre information pertinente disponible.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Agents d'extinction appropriés :** Utiliser des mesures de lutte contre l'incendie adaptées à l'environnement.
- **Risques particuliers liés à la substance ou au mélange** Aucune autre information pertinente disponible.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement de protection :** Aucune mesure particulière n'est requise.

## 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de protection. Tenir les personnes non protégées à l'écart.
- **Précautions environnementales :**  
Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts ou tout autre cours d'eau.  
Informez les autorités compétentes en cas de fuite dans un cours d'eau ou le réseau d'égouts. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**  
Utiliser un agent neutralisant.  
Éliminer les matériaux contaminés comme des déchets conformément à la section 13. Assurer une ventilation adéquate.
- **Référence à d'autres sections**  
Voir la section 7 pour des informations sur la manipulation en toute sécurité.  
Voir la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations relatives à l'élimination.
- **Critères d'intervention de protection pour les produits chimiques**

### · PAC-1 :

Tous les composants sont répertoriés et ont une valeur de 13 mg/m<sup>3</sup>.

### · PAC-2 :

Tous les composants sont répertoriés et ont une valeur de 140 mg/m<sup>3</sup>.

### · PAC-3 :

Tous les composants sont répertoriés et ont une valeur de 850 mg/m<sup>3</sup>.

## 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions pour une manipulation sans danger** Dépoussiérage minutieux
- **Informations relatives à la protection contre les explosions et les incendies :** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences relatives aux locaux de stockage et aux récipients :** Stocker à une température ne dépassant pas 10 °C. Conserver au frais.
- **Informations relatives au stockage dans un entrepôt commun :** Non requises.
- **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Conserver le récipient hermétiquement fermé.

(Suite à la page 4)

US

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
04/11/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 10/11/2023

HCS

Nom commercial : **EH-21**  
(durcisseur)

Révision 6

(Suite de la page 3)

· **Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)** Aucune autre information pertinente disponible.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Informations complémentaires sur la conception des systèmes techniques** : Aucune autre donnée ; voir la section 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants dont les valeurs limites doivent être surveillées sur le lieu de travail** :  
Le produit ne contient aucune quantité significative de substances dont les valeurs critiques doivent être surveillées sur le lieu de travail.
- **Informations complémentaires** : les listes en vigueur au moment de la rédaction ont servi de base.
- **Mesures de contrôle de l'exposition**
- **Équipement de protection individuelle** :
- **Mesures générales de protection et d'hygiène** :  
Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés ou contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
- **Équipement respiratoire** : non requis.
- **Protection des mains** :



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit/à la substance/à la préparation.

- **Matériau des gants**  
Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Le produit étant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.
- **Protection des yeux** :



Lunettes hermétiques

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**
- **Informations générales**
- **Aspect** :
 

Forme :	Liquide
Couleur :	Transparent
Odeur :	Semblable à celle des amines
Seuil olfactif :	Non déterminé.
- **Valeur du pH** : Sans objet.
- **Changement d'état**

Point de fusion/intervalle de fusion :	Non déterminé.
--	----------------

(Suite à la page 5)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
04/11/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 10/11/2023

HCS

Nom commercial : **EH-21**  
(*durcisseur*)

Révision 6

(Suite de la page 4)

<b>Point d'ébullition/Intervalle d'ébullition :</b>	294 °C (561,2 °F)
· <b>Point d'éclair :</b>	121 °C (249,8 °F)
· <b>Inflammabilité :</b>	Non déterminée.
· <b>Auto-inflammabilité :</b>	260 °C (500 °F)
· <b>Température de décomposition :</b>	Non déterminée.
· <b>Température d'inflammation :</b>	Le produit n'est pas auto-inflammable.
· <b>Risque d'explosion :</b>	Le produit ne présente aucun risque d'explosion.
· <b>Limites d'explosivité :</b>	
<b>Limite inférieure :</b>	Non déterminée.
<b>Supérieure :</b>	Non déterminée.
· <b>Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) :</b>	4 hPa (3 mm Hg)
· <b>Densité à 20 °C (68 °F) :</b>	>1,01 g/cm <sup>3</sup> (>8,42845 lb/gal)
· <b>Densité relative</b>	Non déterminée.
· <b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
· <b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
· <b>Solubilité dans / Miscibilité avec</b>	
<b>Eau :</b>	Insoluble.
· <b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité :</b>	
<b>Dynamique :</b>	Sans objet.
<b>Cinématique :</b>	Sans objet.
· <b>Teneur en solvants :</b>	
<b>Teneur en COV :</b>	0,00 %
<b>Teneur en matières solides :</b>	100,0 %
· <b>Autres informations</b>	Aucune autre information pertinente n'est disponible.

## 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Aucune autre information pertinente n'est disponible.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition si utilisé conformément aux spécifications.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Aucune autre information pertinente disponible.
- **Matériaux incompatibles :** Aucune autre information pertinente disponible.
- **Produits de décomposition dangereux :** Aucun produit de décomposition dangereux connu.

US

(Suite à la page 6)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
04/11/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 10/11/2023

Nom commercial : **EH-21**  
(durcisseur)

HCS

Révision 6

(Suite de la page 5)

## 11 Informations toxicologiques

### · Informations sur les effets toxicologiques

#### · Valeurs LD<sub>50</sub> pertinentes pour la classification :

4246-51-9 3,3'-(Oxybis(2,1-éthane-dioxy)) bis-1-popanamine

Oral	DL50	4 290 mg/kg (rat)
Cutanée	DL50	2 500 mg/kg (lapin)

#### · Effet irritant principal :

· **sur la peau** : Effet caustique sur la peau et les muqueuses.

· **sur les yeux** : Fort effet caustique.

· **Sensibilisation** : Aucun effet sensibilisant connu.

#### · Informations toxicologiques complémentaires :

Le produit présente les dangers suivants selon les méthodes de calcul internes approuvées pour les préparations : Corrosif  
L'ingestion entraîne un fort effet caustique au niveau de la bouche et de la gorge et un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

#### · Catégories de cancérogénicité

#### · CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

#### · NTP (Programme national de toxicologie)

Aucun des ingrédients n'est indiqué.

#### · OSHA-Ca (Administration de la sécurité et de la santé au travail)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

## 12 Informations écologiques

### · Toxicité

· **Toxicité aquatique** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

· **Persistence et dégradabilité** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

#### · Comportement dans les systèmes environnementaux :

· **Potentiel de bioaccumulation** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

· **Mobilité dans le sol** : Aucune autre information pertinente disponible.

#### · Effets écotoxiques :

· **Remarque** : Nocif pour les poissons

#### · Informations écologiques supplémentaires :

#### · Remarques générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit non dilué ou en grande quantité atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les réseaux d'égouts. Ne doit pas atteindre les plans d'eau ou les fossés de drainage sans avoir été dilué ou neutralisé.

Nocif pour les organismes aquatiques

#### · Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

· **PBT** : Sans objet.

· **vPvB** : Sans objet.

· **Autres effets indésirables** : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
04/11/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 10/11/2023

Nom commercial : **EH-21**  
(durcisseur)

HCS



Révision 6

(Suite de la page 6)

## 13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  
Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit s'écouler dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

## 14 Informations relatives au transport

- |  |  |
|--|--|
| · <b>Numéro ONU</b>  |  |
| · <b>DOT, IMDG, IATA</b>   | UN2735   |
| · <b>Nom d'expédition officiel de l'ONU</b>  |  |
| · <b>DOT</b>   | Amines, liquides, corrosives, n.s.a. (Polyglycoldiamine) |
| · <b>IMDG, IATA</b>  | AMINES, LIQUIDES, CORROSIVES, N.S.A. (Polyglycoldiamine) |
| · <b>Classe(s) de danger pour le transport</b>   |  |
| · <b>DOT</b>   |  |
|                  |  |
| · <b>Classe</b>  | 8 Substances corrosives                                  |
| · <b>Étiquette</b>   | 8  |
| · <b>IMDG, IATA</b>  |  |
|                 |  |
| · <b>Classe</b>  | 8 Substances corrosives                                  |
| · <b>Étiquette</b>   | 8  |
| · <b>Groupe d'emballage</b>  |  |
| · <b>DOT, IMDG, IATA</b>   | II   |
| · <b>Dangers pour l'environnement :</b>  |  |
| · <b>Polluant marin :</b>  | Non  |
| · <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                     | Avertissement : Substances corrosives                    |
| · <b>Numéro d'identification du danger (code Kemler) :</b>   | 80   |
| · <b>Numéro EMS :</b>  | F-A, S-B   |
| · <b>Groupes de séparation</b>   | (SGG18) Alcalis  |
| · <b>Catégorie de rangement</b>  | A  |
| · <b>Code de séparation</b>  | SG35 Arrimer « séparément » des SGG1-acides              |
| · <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC</b> | Sans objet.  |

(Suite à la page 8)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
04/11/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 10/11/2023

HCS

Nom commercial : **EH-21**  
(*durcisseur*)

Révision 6

(Suite de la page 7)

· **Transport/Informations complémentaires :**

· **DOT**

· **Limites de quantité**

Sur les avions de passagers/le rail :  
1 L Sur les avions-cargos  
uniquement : 30 L

· **IMDG**

· **Quantités limitées (LQ)**

· **Quantités exemptées (EQ)**

0,5 L  
Code : E2  
Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 g  
Quantité nette maximale par emballage extérieur : 500 g

· « Règlement type » de l'ONU :

N° ONU 2735 AMINES, LIQUIDES, CORROSIVE, N.O.S.  
(POLYGLYCOLDIAMINE), 8, II

## 15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange** Aucune autre information pertinente disponible.

· **Sara**

· **Article 355 (substances extrêmement dangereuses) :**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Section 313 (liste des produits chimiques toxiques spécifiques) :**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **TSCA (loi sur le contrôle des substances toxiques) :**

Tous les composants sont répertoriés et ont la valeur ACTIVE.

· **Polluants atmosphériques dangereux**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Proposition 65**

· **Substances chimiques connues pour être cancérogènes :**

Aucun des ingrédients n'est mentionné.

· **Substances chimiques connues pour leur toxicité reproductrice chez les femmes :**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Substances chimiques connues pour leur toxicité reproductrice chez les mâles :**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Substances chimiques connues pour causer une toxicité pour le développement :**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Catégories de substances**

**cancérogènes**

· **EPA (Agence de protection de l'environnement)**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **TLV (valeur limite d'exposition)**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **NIOSH-Ca (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)**

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

· **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classé et étiqueté conformément au Système général harmonisé (SGH).

(Suite à la page 9)

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
04/11/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 10/11/2023

HCS

Nom commercial : **EH-21**  
(durcisseur)

Révision 6

(Suite de la page 8)

## · Pictogrammes de danger



GHS05

GHS07

## · Mention d'avertissement Danger

### · Composants de l'étiquetage déterminant le danger :

3,3'-(Oxybis(2,1-éthane-diyloxy)) bis-1-popanamine

### · Mentions de danger

H314 Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires. H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

### · Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail. P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/une protection des

yeux/une protection du visage. P301+P330+P331 En cas d'ingestion : se rincer la bouche. NE PAS

faire vomir.

P303+P361+P353 En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/prendre une douche. P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si cela peut se faire sans difficulté. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P333+P313 En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un

médecin. P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P405 Conserver sous clé.

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

### · Évaluation de la sécurité chimique : aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## 16 Autres informations

spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.

### · Service émettant la FDS : Service de protection de l'environnement.

· Contact : msds@epoxyset.com

· Date de rédaction / dernière révision 11/04/2024 / 5

### · Abréviations et acronymes :

A D R : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

DOT : Département américain des transports

IATA : Association internationale du transport aérien

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) NFPA : National

Fire Protection Association (États-Unis)

HMIS : Système d'identification des matières dangereuses (États-Unis)

COV : Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

LC50 : concentration létale à 50 % LD50 :

dose létale à 50 %

PBT : Persistant, bioaccumulable et toxique vPvB : très

persistant et très bioaccumulable NIOSH : Institut

national pour la sécurité au travail OSHA : Sécurité et

santé au travail

(Suite à la page 10)

États-Unis

# Fiche de données de sécurité

Date d'impression :  
04/11/2024

conformément à l'OSHA

Révisée le 10/11/2023

HCS

**Nom commercial : EH-21**  
**(durcisseur)**

Révision 6

(Suite de la page 9)

TLV : valeur limite d'exposition PEL :  
limite d'exposition admissible  
REL : Limite d'exposition recommandée  
Corrosion cutanée 1B : Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Lésions oculaires 1 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire –  
Catégorie 1 Sensibilisation cutanée 1 : Sensibilisation cutanée –  
Catégorie 1

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente.**

États-Unis